

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MINICIPAL
Vendredi 01 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} octobre à vingt heures trente minutes ;
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. RAYNAL Patrick - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSET Philippe – M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé :

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2021.

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 juillet 2021 :

Sans observation le procès verbal de la réunion du 20 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une question portant sur la classe de découverte des écoles à Sète qui aura lieu du 18 au 22 octobre 2021.

II) DELIBERATION POUR SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE A SETE :

M. le Maire rappelle la subvention accordée pour le voyage scolaire prévu en avril lors du vote du budget 2021. Il indique aujourd'hui qu'après plusieurs reports dus à la crise sanitaire, la classe découverte pour Sète concerne 18 élèves. L'aide accordée étant de 13 €/J/Enf, pour 5 jrs, le montant alloué à verser à la caisse des parents d'élèves s'élève donc à 1170 €. Le Conseil Municipal vote la subvention de 1170 € pour la caisse de l'APE.

III) DELIBERATION ADMISSION CREANCE ETEINTE DES PRODUITS IRRECOUVRABLES :

Le Maire expose la demande d'admission en créance éteinte du trésorier principal pour un administré. En effet, suite à la décision de la commission de surendettement du 25/03/2021, il sera procédé l'effacement de la dette de M. X, pour un montant de 921.95 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la demande d'admission en créance éteinte. Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

IV) DELIBERATION POUR CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE :

Le Maire rappelle les ententes successives entre communes regroupant les joueurs afin de permettre la pratique du football. Il expose la nécessité d'entretenir les stades de Croque Noix à Saint-Parthem et le stade d'Almont les Junies, pour les entraînements ou les divers matchs. Et à la demande des responsables du club de Football et du Maire de Saint-Parthem, il a été soulevé l'intérêt de mutualiser le matériel pour la tonte des pelouses des 2 stades. La commune d'Almont les Junies sera la collectivité porteuse pour l'achat. La commune de St- Parthem participera à 50 %. Pour cela il propose de signer une convention pour l'utilisation du matériel (tracteur + remorque) comprenant le règlement interne et les diverses modalités. Après lecture de la convention, et délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité celle-ci.

V) CHEMINS RURAUX : DELIBERATIONS POUR ALIENATION OU ELARGISSEMENT :

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents chemins ruraux à déclasser. Après avoir rencontré le commissaire enquêteur, il y a lieu de reprendre les délibérations suivantes dont M. le Maire en fait la lecture à l'assemblée :

- 1) Délibération pour aliénation d'un chemin rural les Boriettes.
- 2) Délibération pour aliénation d'une partie d'un chemin rural à Ginouillac. (régularisation)
- 3) Délibération pour aliénation d'un chemin rural à Mazac avec changement partiel de l'assiette.
- 4) Délibération pour élargissement d'une partie d'un chemin rural à Mazerac.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les divers déclassements ou élargissement.

D'autre part, le Maire indique qu'une enquête publique va avoir lieu, que pour cela une parution dans 2 quotidiens est nécessaire. 2 permanences en principe de 2h seront tenues par le commissaire enquêteur (en début et en fin) permettant de recueillir les diverses remarques des riverains ou administrés.

IV) PRESENTATION DU RAPPORT DU BILAN D'ACTIVITES DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020. :

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le président de la Communauté de Communes Decazeville Communauté (tout EPCI) adresse chaque année un rapport des activités de l'année précédente aux communes membres, accompagné du compte administratif.

Le Maire présente à l'assemblée, les différentes données gravées sur CD envoyé par la communauté, (laissé à disposition des conseillers), comprenant les 3 rapports d'activités (eau, assainissement, déchets + autres activités de l'EPCI de l'exercice).

Le conseil municipal accepte le CA 2020 et les différents rapports de Decazeville Communauté.

VI)) QUESTIONS DIVERSES :

-**Voyage scolaire** : Le Maire dit que vu l'absence de l'ATSEM durant le voyage scolaire prévu du 18 au 22 octobre, il y a lieu de prévoir le remplacement de Valérie pour la garderie du matin et du soir si nécessaire. Au vu des inscriptions il pourrait n'y avoir qu'un élève. Des renseignements seront pris pour éventuellement supprimer la garderie.

-Infos diverses réunions communauté de communes :

- Mise en place taxe GEMAPI (gestion par Syndicat Lot Médiann)
- Financement du Tub pour équilibre du budget transport à compter de 2023 (cf scénario 4 vu en CM du 15.06.2021)

-**Dossier rénovation cœur de village** : rencontre avec M. Maratuech du Conseil Départemental. Fin d'année rapport du CAUE.

-**Préparation bulletin municipal 2022** : réunion le mardi 12 octobre à 20h30

-**Animation lors de la vente des sapins dimanche 12 décembre** : Virginie Huc demande de l'aide pour l'animation conte ou activités lors de la vente de sapins organisée par les parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.